

### Autorisation de séjour et régularisation

C'est toujours auprès de la Préfecture que se fait la demande.  
Préfecture 13 : 66b, rue St-Sébastien 6<sup>ème</sup>, de 8h30 à 12h.

#### Ne restez pas isolé

L'accès au droit au séjour est complexe. Pour être sûr de vos droits et avant de commencer les démarches en Préfecture, il peut être utile d'être aidé par un **avocat**. Mais tous ne sont pas spécialisés dans le droit des étrangers. N'hésitez pas à vous rapprocher d'associations qui pourront vous conseiller et vous orienter lors de permanences d'accueil ou par un accompagnement régulier.

Attention aux personnes proposant leurs services payants.

#### Pour les demandes d'asile

La plateforme d'accueil, de domiciliation, d'information et d'aide sociale et administrative aux demandeurs d'asile (P.A.D.A.) :

Association Forum Réfugiés : 10 rue des Pénitents bleus, 1<sup>er</sup> - 04 91 50 28 16

#### Pour les autres démarches et pour tous compléments d'information, vous pouvez rencontrer parmi les associations existantes :

- Les Points d'Appui aux étrangers : Pour connaître les lieux des permanences : <http://espace.asso.fr/permanences-daccueil/>

- C.A.D.E. (Centre d'accès au droit des étrangers) : 8, bd Dugommier, 1<sup>er</sup> - Sur rendez-vous à prendre sur place. <http://www.cade-asso.org/>

- La Cimade : 8, rue Jean-Marc Cathala 2<sup>ème</sup> - 04 91 90 49 70.

Permanence juridique le lundi de 14h30 à 18h et pour les demandeurs d'asile le mardi et le jeudi de 9h30 à 12h.

- Le Collectif soutien Migrants 13 : Local El Mamba, 8, rue Barbaroux 1<sup>er</sup>. Permanence juridique le lundi. <https://elmanba.noblogs.org>

- R.E.S.F. (Réseau Education Sans Frontières). Permanence pour les parents d'enfants scolarisés et les jeunes majeurs le premier mercredi du mois de 15h à 17h à la Maison méditerranéenne des droits de l'homme (M.M.D.H.) : 34 Cours Julien 6<sup>ème</sup> - 06 31 32 48 65

### Interprétariat - Traductions

Inter-Services Migrants : 1 rue Garibaldi, 1<sup>er</sup> - 04 91 92 56 44

### Accès à la justice

L'**aide juridictionnelle** est une aide de l'Etat qui permet aux personnes ayant de faibles ressources de bénéficier d'une procédure sans ou à moindre frais (avocat, huissier, expert, etc.).

### Démarches administratives

Une assistante sociale peut vous informer et vous aider sur les démarches administratives.

#### Domiciliation

En premier lieu, si vous n'avez pas de domicile, il faut demander une domiciliation afin de pouvoir effectuer les démarches administratives.

Vous pouvez le faire :

- au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) pour votre domiciliation et l'accompagnement sur vos droits sociaux.

- à la Boutique de la Solidarité : 16, rue Loubon 3<sup>ème</sup>, de 9h à 12h.

#### Prestations sociales

Des aides peuvent vous être accordées en fonction de votre situation : aide sociale à l'enfance pour les mineurs, aide pour les demandeurs d'asile (A.D.A.), aide au logement, aide médicale d'état (A.M.E.).

### Ecrivains publics

L'encre bleue : Liste, horaires et coordonnées des permanences sur [www.encre-bleue.com](http://www.encre-bleue.com)

### Quelques conseils

Ne jamais signer un document que l'on ne comprend pas.

Voyager toujours avec un titre de transport valide (composté).

Faire des copies de tous vos papiers (passeport, contrat de travail, autorisation de séjour, certificat de scolarité, certificats médicaux, avis d'imposition et tout document administratif...).

Ne vous démunissez pas de vos originaux.

Faire établir des documents à votre adresse (assurance maladie, téléphone...), garder les enveloppes, pour prouver votre lieu de résidence et les années de présence. Conserver toutes ces preuves.

Envoyer les courriers en recommandé avec accusé de réception et garder les récépissés.

# GUIDE POUR MIGRANT-E-S AVEC OU SANS PAPIERS ET LEURS SOUTIENS A MARSEILLE

## Conseils, contacts et liens internet utiles

### Le réseau Hospitalité de Marseille : un réseau local d'hospitalité citoyenne

*Ce réseau est constitué d'associations, de collectifs et de personnes engagées dans l'accueil : Amnesty International, le centre Jane Pannier, La Cimade, le collectif Soutien Migrants 13, le CCFD – Terre Solidaire, La Fondation Abbé Pierre, IMAJE santé, la Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du monde Marseille, la Pastorale des Migrants, le Réseau Education Sans Frontières– R.E.S.F., S.O.S. Méditerranée, JRS - Welcome en France...*



### Mieux se connaître pour mieux agir

*Si vous êtes un collectif ou une association venant en aide aux migrants et demandeurs d'asile et que vous souhaitez rejoindre le réseau Hospitalité ; si vous repérez des erreurs ; si vous souhaitez suggérer des améliorations, envoyez un mail à : [contact@reseauhospitalite.org](mailto:contact@reseauhospitalite.org)*

Mises à jour régulières et informations complètes sur :

[www.reseauhospitalite.org](http://www.reseauhospitalite.org)

<http://welcomemapmarseille.wixsite.com/maps>



Toutes les adresses mentionnées dans ce guide offrent un service gratuit et en accès direct.

Toutefois, d'autres structures sont accessibles et d'autres aides sont possibles sur orientation faite par un travailleur social de la Maison départementale de la solidarité (M.D.S.) de votre secteur.

[www.departement13.fr/le-13-en-action/sante/les-lieux/les-maisons-departementales-de-la-solidarite](http://www.departement13.fr/le-13-en-action/sante/les-lieux/les-maisons-departementales-de-la-solidarite)

## Apprentissage du français

Pour connaître les lieux d'apprentissage proches de votre domicile : <http://espace.asso.fr/permanences-daccueil/>

## Banque

Vous avez le droit d'ouvrir un compte en banque dans l'agence de votre choix avec une pièce d'identité. S'il y a refus, demandez un écrit spécifiant le refus et rendez vous à la Banque de France pour le signaler, celle-ci désignera une banque où vous pourrez ouvrir votre compte.

## Emploi

Les personnes qui travaillent, même sans autorisation de travail, doivent être traitées comme n'importe quel salarié, en conformité avec le droit du travail : droit de toucher un salaire (au moins le S.M.I.C.), d'avoir des fiches de paie, d'avoir des congés, de se syndiquer, d'avoir de bonnes conditions de travail. Pour vous aider, vous pouvez notamment faire appel à un syndicat.

Accompagnement Pôle Emploi avec le Secours Catholique : 11 rue Malaval 2<sup>ème</sup>, le lundi, mercredi et vendredi - 04 96 17 02 60

## S'informer

Il est possible de consulter la presse et des livres en langues étrangères à la Bibliothèque de l'Alcazar : 58 cours Belsunce, 1<sup>er</sup>, du mardi au samedi de 11h à 19h.

## Logement – Hébergement

Les accueils d'urgence sont attribués par le 115 qu'il faut appeler.

Les demandeurs d'asile ont droit à une place en C.A.D.A. (centre d'accueil pour les demandeurs d'asile).

En attendant, Welcome en France propose des hébergements : S'adresser à la Plateforme d'accueil, de domiciliation, d'information et d'aide sociale et administrative aux demandeurs d'asile (P.A.D.A.).

Pour des prises en charge plus pérennes, faire une demande auprès d'un travailleur social pour une orientation via le S.I.A.O. (Service intégré de l'accueil et de l'orientation).

## Se nourrir, se reposer, être écouté, aidé...

### Accueils de jour :

- Association Accueil de Jour, A.D.J. Marceau : 5A place Marceau 2<sup>ème</sup> Ouvert 7 jours/7 de 7h30 à 16h20. Accueil, écoute et orientation.
- Boutique Solidarité Abbé Pierre : 16, rue Loubon 3<sup>ème</sup>, de 9h à 12h
- Croix Rouge Française : 64, rue Clovis-Hugues 3<sup>ème</sup> - 04 91 62 61 65, lundi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h et mardi et jeudi de 8h30 à 12h. Accueil familles avec enfants.

- S.A.R.A. Logisol – Espace Crimée : 54 rue de Crimée 3<sup>ème</sup> – 04 91 84 42 43, les lundi mardi jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h et mercredi et vendredi de 8h à 12h.

- Secours catholique Béthanie : 11 rue Malaval, 2<sup>ème</sup> – 04 96 17 02 60 Douches, domiciliation, aide administrative. Tous les jours de 8h à 11h

### Se nourrir :

#### Petit déjeuner :

- Armée du Salut, 103 La Canebière 1<sup>er</sup> - 04 91 50 53 34, pour les hommes et femmes isolés. De janvier à début avril, du mardi au vendredi de 8h30 à 9h30.

#### Déjeuner :

- Missionnaires de La Charité, 11 av Alphée-Cartier 3<sup>ème</sup> – 04 91 08 34 39. Tous les jours sauf le jeudi, entre 9h30 et 11h.

- Les Ailes Bleues : centre commercial La Maurelette, 8 place du Commerce, 15<sup>ème</sup> - 06 60 91 69 12. Du lundi au samedi, de 14h à 18h

#### Dîner :

- Arche de Noé (Maman Jeanine), Entrée station métro « Réformés-Canebière », 1<sup>er</sup> - 04 91 79 32 99. Du lundi au vendredi, de novembre à mi-avril, de 18h30 à 19h30

- Restaurants du Cœur. Pour connaître les centres de distribution : 04 96 15 13 20.

- Repas camion le mardi de 19h 30 à 21h, en bas de la Canebière, sortie métro Gabriel Péri et le jeudi de 19h 30 à 21h place de la Joliette côté Bd Schumann

- Secours Catholique Bethanie : 11 rue Malaval 2<sup>ème</sup> - 04 96 17 02 60. Service Migrants Familles aide aux colis : le mardi jeudi vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h.

### S'habiller :

- Association famille solidarité cultures : 118 bd de la Libération 1<sup>er</sup>

- Equipes St Vincent : 12 rue d'Austerlitz 6<sup>ème</sup> - 04 91 80 57 27

## Santé

Vous avez droit à une couverture santé :

- C.M.U. (Couverture maladie universelle) si vous avez une autorisation de séjour et de faibles revenus. Dossier à déposer auprès de la C.P.A.M. (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

- A.M.E. (Aide médicale d'Etat) si vous êtes sans autorisation de séjour. Pour le dossier de demande : justifier de 3 mois de présence sur le territoire français + document d'identité + domiciliation ou attestation d'hébergement.

Elles permettent l'accès gratuit aux professionnels de santé (médecin, dentiste...) et aux soins (médicaments, hospitalisation...).

## Centres de soins gratuits :

- Service PASS – Permanences d'accès aux soins de santé de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille :

. La Timone : 264 rue St Pierre, 5<sup>ème</sup>

Sans RDV le jeudi matin, sur RDV les autres jours.

Accueil service social : 04 91 38 78 79 - Adultes : 04 91 38 46 09 - Mères et enfants : 04 91 38 78 79 - Dentaire : 04 91 38 81 23 (mardi et vendredi)

. Hôpital Nord : Chemin des Bourelys, 15<sup>ème</sup>

Adultes : 04 91 96 49 97 sur RDV - Mères et enfants : 04 91 96 49 58

- Centres de santé (gratuité si C.M.U.)

Annuaire sur [www.lescentresdesante.com](http://www.lescentresdesante.com)

- I.M.A.J.E. Santé : 35 rue Estelle, 6<sup>ème</sup> - 04 91 13 71 87. Accueil des jeunes de 12 à 25 ans, du lundi au vendredi de 13h à 19h.

- Médecins du Monde : 4, avenue Rostand 3<sup>ème</sup> - 04 95 04 56 03, du lundi au vendredi de 9h à 11h.

- Centre hospitalier Edouard Toulouse : 118 chemin de Mimet, 15<sup>ème</sup> – 04 91 96 98 67 ou 04 91 96 97 51. Urgences psychiatriques

- Centre de détection de tuberculose (C.L.A.T.) : 8 rue Ferdinand de Lesseps, 3<sup>ème</sup>. Lundi et vendredi de 9h à 11h pour les primo arrivants.

- En cas d'urgences, appeler le 112.

## Scolarisation

Les enfants de 3 à 16 ans ont droit à la scolarisation, quelle que soit la situation administrative des parents. Les enfants qui ne parlent pas le français peuvent aller dans des classes spéciales. Pour l'école, inscription au Service de la vie scolaire de la mairie – Inscriptions 38 rue Fauchier, 2<sup>ème</sup>. Pour le secondaire, s'adresser à l'Inspection académique des Bouches du Rhône : 28 bd Charles Nédélec, 1<sup>er</sup> Le Réseau Education Sans Frontière (R.E.S.F.) peut vous aider dans vos démarches - 06 31 32 48 65

## Transport

[www.rtm.fr/guide-voyageur/acheter/tarifs-sociaux](http://www.rtm.fr/guide-voyageur/acheter/tarifs-sociaux)

Pour les demandeurs d'emploi, s'adresser au CCAS Marseille - 04.86.94.47.72. De 9h à 12h. Pour les personnes au R.S.A., effectuer les démarches auprès du référent social.

## Wifi, points d'accès gratuit

- Recharge téléphone à la Gare Saint-Charles.

- Points de Wifi gratuit à la gare St Charles, dans les centres commerciaux Centre Bourse et Terrasses du port.

- <http://wifi.marseille.fr> (carte des spots Wifi municipal gratuit).